

Cinquième Session, Vingt et unième Parlement, 15-16 George VI, 1951.

---

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

**BILL 42.**

Loi concernant la Galerie nationale du Canada.

---

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES  
LE 15 DÉCEMBRE 1951.

---

---

OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE